

Perçage de carrelage comportant de la colle amiantée et de revêtements synthétiques amiantés

L'essentiel en bref

- Dans les **bâtiments construits avant 1990**, il faut s'attendre à trouver de la colle de carrelage et des revêtements synthétiques amiantés.
- Cette fiche thématique décrit comment percer des carreaux en céramique et des joints comportant de la colle amiantée ainsi que des revêtements synthétiques **amiantés**.
- Les trous doivent toujours être percés individuellement.

Préparation du travail

Détermination des dangers

- Avant le début des travaux, il faut déterminer si les matériaux contiennent de l'amiante et, en cas de doute, partir du principe qu'ils en contiennent.

Instruction

- Avant le début des travaux, le personnel doit être instruit sur les risques et sur la méthode de travail.

Équipements de protection individuelle (EPI)

- Masque à poussière jetable du type FFP3.

Zone de travail

- Interdire l'accès de tiers à la zone de travail.
- Fermer les accès aux pièces voisines pour éviter toute contamination.
- Enlever ou couvrir tous les objets situés au-dessous du trou à percer.
- Ventiler suffisamment la zone d'assainissement (naturellement ou artificiellement).

Appareils et matériel nécessaires

- Aspirateur industriel avec filtre pour catégorie de poussière H selon la norme européenne EN 60335-2-69 (amiante).
- Perceuse avec aspiration intégrée.
- Chiffon et seau avec eau savonneuse.



1 La colle à carrelage utilisée avant 1990 peut contenir de l'amiante.



2 Masque à usage unique FFP3.



3 Aspirateur industriel de classe H (amiante).

Exécution des travaux

Perçage des trous

- Percer le trou avec une aspiration à la source.
- Nettoyer soigneusement la perceuse, le mur et le sol avec l'aspirateur industriel.
- Nettoyer le mur et le sol avec un chiffon humide.

Hygiène

- Utiliser les possibilités de douche et de lavage à disposition.

Fin des travaux

Déchets

- Si l'aspirateur fonctionne avec un sac étanche à filtre, ce dernier peut être remplacé à l'air libre en portant les EPI figurant dans la notice d'utilisation de l'appareil.
- Il est en outre recommandé de confier le remplacement et l'évacuation du filtre au loueur de l'appareil le cas échéant.
- Les déchets amiantés collectés séparément doivent être éliminés conformément à l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD), à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) et aux prescriptions cantonales.



4 Perceuse avec aspiration intégrée pour les carreaux en céramique comportant de la colle amiantée.

Normes et prescriptions applicables

